

# HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

**PROGRAMME** 

# FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE - MANOEUVRE D'EXPLOITATION - BE HE manœuvre (HTA) - Personnel non-électricien

Durée de la formation :

Formation initiale: 14 Heures

Recyclage: 10.5 Heures tous les 3 ans

◆ Tarif

Programmation

**Nous consulter** / 05 63 40 50 60

Modalité pédagogique : Présentiel - 6/8 stagiaires

**Public et opérations :** Personnel Non-électricien qui réalise des manœuvres d'exploitation en basse ou haute tension qui ont pour but :

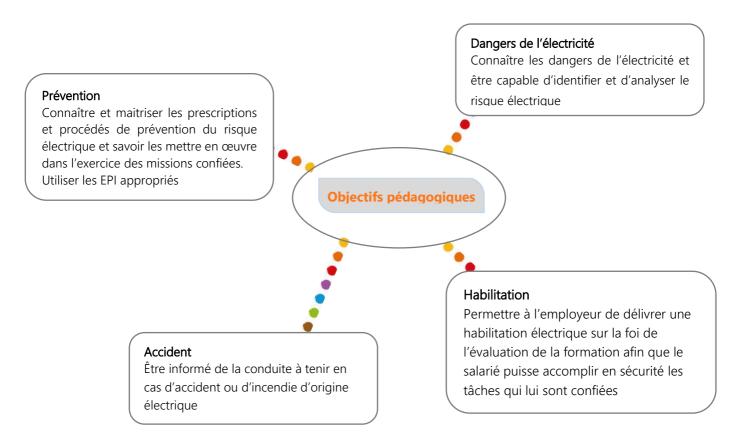
- Soit la modification de l'état électrique d'un OUVRAGE ou d'une INSTALLATION, dans le cadre du fonctionnement normal
- Soit la mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'un équipement, y compris le réarmement d'un relais de protection
- Soit le branchement ou le débranchement d'équipements amovibles spécialement prévus pour être connectés ou déconnectés sans risques
- Soit la mise en marche ou l'arrêt de MATERIELS

**Prérequis :** Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

**Objectif général :** Acquérir la compétence nécessaire pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique BT et/ou HT dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

Extraits de la norme NF C18-510 : A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION. L'HABILITATION est la reconnaissance, par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Cette HABILITATION est matérialisée par un titre d'HABILITATION individuel que son titulaire doit avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.

Dernière mise à jour : 11/03/25



#### Contenu de la formation

**Tronc commun Non-électricien :** Notions générales d'électricité – effets du courant – la norme et le contexte de l'habilitation électrique – prescriptions de sécurité et équipements individuels de protection – conduite à tenir en cas d'accident

#### **Module BE manœuvre**

- Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Limites de l'habilitation BE manœuvre (autorisations et interdits, etc...)
- Informations et documents à échanger ou à transmettre au Chargé d'exploitation électrique ou au Chargé de consignation
- Instructions de sécurité spécifique aux manœuvres
- Réalisation des manœuvres BT et TBT

## Module HE manœuvre (HTA)

- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Limites de l'habilitation HE manœuvre (autorisations et interdits, etc...)
- Informations et documents à échanger ou à transmettre au Chargé d'exploitation électrique ou au Chargé de consignation
- Instructions de sécurité spécifique aux manœuvres
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Réalisation des manœuvres dans le domaine de tension concerné

Dernière mise à jour : 11/03/25



#### Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

**De nombreux travaux pratiques sont effectués**: sur des installations types conformément à la règlementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et *sur vos installations et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).* 

#### **Outils**

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.

## Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

## Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis** et **un titre d'habilitation prérédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.

### Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via <u>assistance@formafrance.fr</u>

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

## Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

## Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

## **Informations pratiques**

Encadrement : Formateur conseil spécialiste habilitation électrique